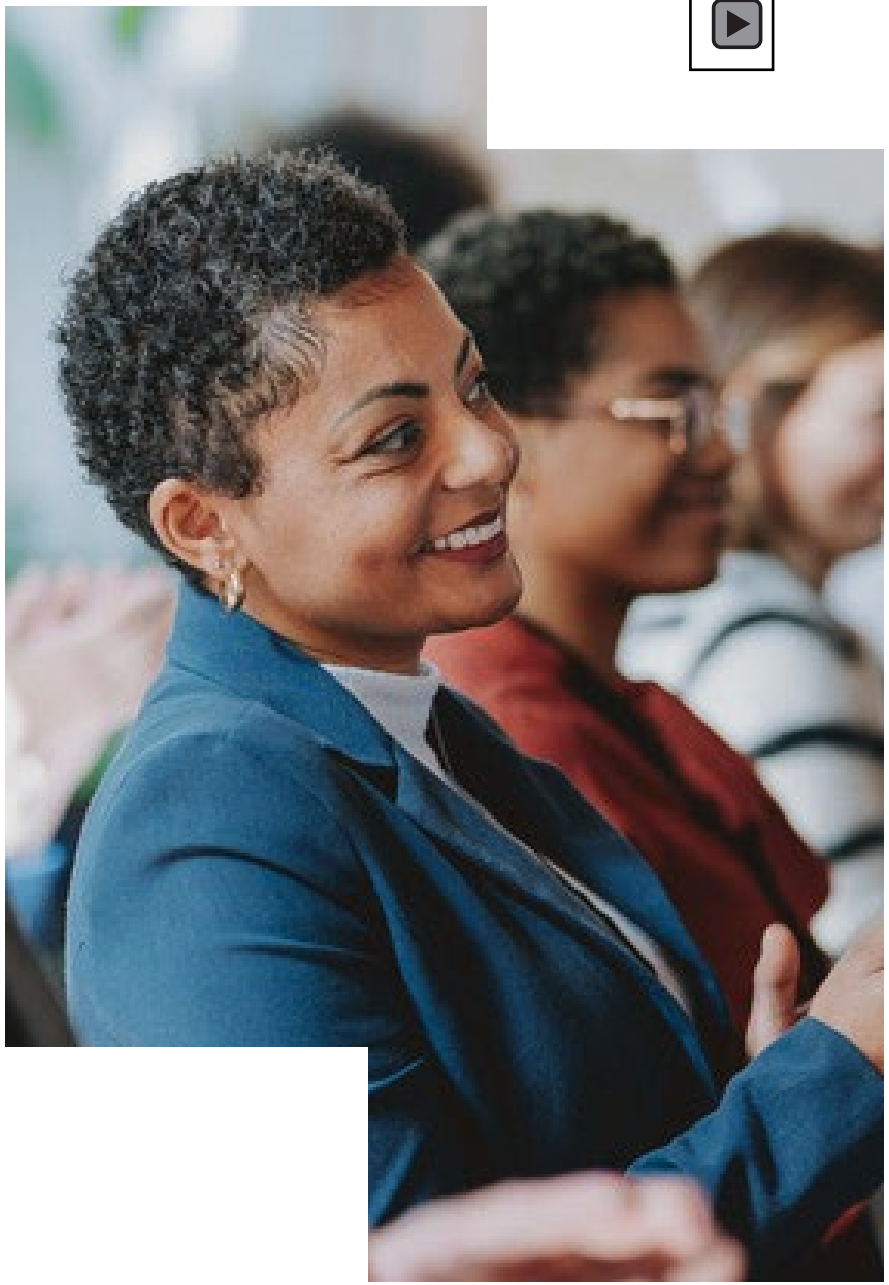


BIENVENUE DANS CE WEBINAIRE
30 MN POUR TOUT SAVOIR SUR
LES NOUVEAUX RÉFÉRENTIELS FI A ET B

Jeudi 5 mars 2026

Merci de patienter,
nous allons démarrer dans quelques minutes

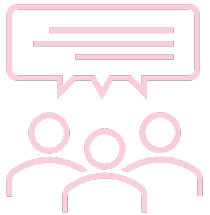
Vos micros et caméras sont momentanément indisponibles pour le bon déroulé du webinaire

SOMMAIRE

Actualités des FIA-FIB

- La genèse du projet
- Le cadre juridique des FI
- Les acteurs
- La nouvelle architecture des FI
- Le déploiement

Vos Contacts



Laurence Meslier,
Directrice adjointe des formations



1

LA GENESE DU PROJET

La Genèse du projet

Contexte

Référentiels actuels ont 9 ans et le contexte des collectivités et des agents a changé.

Orientations

Le CNFPT porteur de nouvelles orientations stratégiques.

Evaluation

Des retours auxquels il faut répondre :

- Préparationnaires concours ont l'impression de redites.
- Certains agents de certaines filières se sentent moins concernés par les contenus.
- Les contractuels arrivent avec moins de connaissances territoriales

Les objectifs des nouveaux référentiels

1. **Renouveler les contenus** pour introduire des thématiques plus ancrées dans le monde territorial et la société et en lien avec les orientations de notre établissement ; aborder les contenus à partir de problématiques territoriales

2. **Généraliser la séquence de sensibilisation aux risques naturels**, actuellement obligatoire uniquement pour l'outre-mer

3. **Distinguer les FIA et B** pour qu'elles correspondent davantage aux cadres d'emplois

4. **Outiller les stagiaires** afin qu'ils repartent dans leurs collectivités avec des méthodologies applicables

5. **Traiter l'hétérogénéité des publics** (filière médico-sociale, contractuels, professeurs d'enseignement artistique, …) à travers des activités pédagogiques différenciées.

2

LE CADRE JURIDIQUE



Anissa Touzouirt,
Conseillère
Formation

Le cadre juridique

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 : prévoit la mise en place d'une formation d'intégration
Décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 indique que la formation d'intégration :

- vise à faciliter l'intégration des fonctionnaires territoriaux par ***l'acquisition de connaissances relatives à l'environnement territorial*** dans lequel s'exercent leurs missions.

- porte notamment sur **l'*organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales*** et de leurs établissements publics, les ***services publics locaux*** et le déroulement des ***carrières*** des fonctionnaires territoriaux.

A quoi sert une formation d'intégration A et B ?

S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

Les agents réfléchiront aux questions liées aux évolutions territoriales telles que la transition écologique, la question de l'attractivité de la fonction publique ou encore le rôle des collectivités face aux évolutions sociétales et numériques.



APPRÉHENDER SON POSITIONNEMENT

Les agents identifieront le positionnement à adopter dans un collectif de travail, que ce soit en interne de sa collectivité ou dans la relation aux usagers, pour mener ses missions dans les meilleures conditions.



COMPRENDRE SA CARRIÈRE

Les agents aborderont les outils au service des enjeux RH des collectivités. Ils seront sensibilisés aux risques en matière de santé et sécurité au travail et identifieront les leviers pour accompagner les parcours professionnels.



CONNAÎTRE SES DROITS ET SES OBLIGATIONS

Les agents qu'ils soient titulaires ou contractuels, réfléchiront à la question de la laïcité, de la déontologie, du sens et des valeurs du service public.



ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES EN GESTION DE PROJET

Les agents de catégorie B, quelque soit leur métier, se formeront à la gestion de projet.



ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES EN MATIERE DE RESOLUTION DE CRISE

Les agents de catégorie A, quelque soit leur métier, se formeront à la méthodologie de résolution de crise.



SE CRÉER UN RÉSEAU TERRITORIAL

La formation d'intégration est une richesse car elle permet de rencontrer des agents territoriaux aux métiers et parcours parfois très éloignés du sien.



Les acteurs concernés par les FIA et FIB

- les agents fonctionnaires A, B
- les agents recrutés sur un emploi permanent pour une durée d'au moins un an (Art 3.3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)
- Les officiers lauréats du concours externe de lieutenant 1ère classe et de capitaine, depuis janvier 2026

Les acteurs dispensés

- Les agents changeant de cadre d'emplois par **la voie de la promotion interne,** soit après réussite d'un examen professionnel, soit sur appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle.

Les autres dispositifs

- les filières polices municipales (propre formation)

- les élèves administrateurs territoriaux, ingénieurs en chef, conservateurs du patrimoine et conservateurs des bibliothèques (A+) : INET

3 UN NOUVEAU REFERENTIEL



Stéphanie SEAC'H,
Conseillère
Formation

Formations d'intégration A et B : les contenus

Structuration des 10 jours **à compter du 1er septembre 2026**

FI B

Enjeu 1 :
Appréhender l'écosystème de l'agent public

3 jours

→

Enjeu 2 :
Adapter son positionnement à ses fonctions

3 jours

→

Enjeu 3 :
Mettre en œuvre un projet dans un monde en transition

4 jours

FI A

Enjeu 1 :
Appréhender l'écosystème de l'agent public

3 jours

→

Enjeu 2 :
Adapter son positionnement à ses fonctions

3 jours

→

Enjeu 3 :
Évoluer dans un monde en transition

4 jours

Formations d'intégration A et B : Enjeux

Enjeu 1 - Appréhender l'écosystème des agents publics

Identifier ce qui fait **l'originalité de son environnement** professionnel pour en comprendre les modes de fonctionnement propre.

- Comprendre le sens du service public
- Reconnaitre les acteurs et les bénéficiaires du SP
- Définir les outils au service des enjeux RH des collectivités



Formations d'intégration A et B : Enjeux

Enjeu 2 - Adapter son positionnement à ses fonctions

Identifier **le positionnement** à adopter, que ce soit en interne de sa collectivité ou dans la relation aux usagers, pour mener ses missions dans les meilleures conditions et se situer dans un collectif de travail

- Déterminer son positionnement (droits et obligations, déontologie,..)
- Mieux répondre aux besoins des usagers du service public
- Manager et travailler dans une dynamique collective
- Dialoguer et interagir (élus, collègues, usagers)



Emilie Lenoir, Conseillère Formation

Formations d'intégration A et B : Enjeux

Enjeu 3 FIB - Mettre en œuvre un projet dans un monde en transition

Comprendre les transitions en action et la manière de mener un projet dans ce contexte.



- Comprendre les transitions et mesurer leurs impacts NOUVEAUTÉ
- Expérimenter la gestion de projet (comprendre et expérimenter)

Formations d'intégration A et B : Enjeux

Enjeu 3 FIA - Évoluer dans un monde en transition

Comprendre les transitions en action et la manière d'agir dans ce contexte pour un agent de catégorie A.



- Comprendre les transitions et mesurer leurs impacts NOUVEAUTÉ
- Sensibilisation aux risques naturels NOUVEAUTÉ
- Détecter les changements induits par les transitions :
 - Faire évoluer une politique publique à moyen terme et accompagner les changements
 - Expérimenter une situation de crise NOUVEAUTÉ

4

DEPLOIEMENT ET CONTACTS



Déploiement

Anissa Touzouirt,
Conseillère
Formation

- Mise en œuvre au 2eme semestre 2026 du nouveau référentiel

- Modalités de formation en tout présentiel et en tout distanciel

- Programmation de 60 sessions au 2eme semestre (en plus des 103 sessions proposées au 1 semestre) :

 * 24 sessions FIA et 36 sessions FIB

Vos contacts

Une Equipe FI

Conseillère formation :
Anissa TOUZOUIRT,
avec l'appui des autres conseillers :
Stéphanie SEAC'H (BZH), Emilie LENOIR (PDL) et **Sylvain CORRE (CVL)**

Des assistantes :
Fanny LICOIS
Caroline NOEL
Guénaelle JOHANET
Sylvie ROBERT (FIB présentielles **BZH)**

Sur les formations d'intégration :

L'inscription en formation d'intégration via IEL
https://inscription.cnfpt.fr/

L'organisation des sessions FIA/FIB
Integration.grandouest@cnfpt.fr

Vos contacts

Sur les dispenses de formation d'intégration :

En Bretagne (lien vers notre page Internet) ou posez vos questions par mail à l'adresse : **stephanie.seach@cnfpt.fr**

En Centre-Val de Loire (lien vers notre page Internet) ou posez vos questions par mail à l'adresse : **sapp-cvdl@cnfpt.fr**

En Pays de la Loire (lien vers notre page Internet) ou posez vos questions par mail à l'adresse : **dispensesfi.paysdelaloire@cnfpt.fr**

Merci

et à bientôt